

# STAGE : « AGIR DANS SON ETABLISSEMENT »



**VENDREDI 27 NOVEMBRE 2015**  
**de 9h30 à 17 h**  
**au Lycée Bartholdi**  
**9 rue du lycée à COLMAR.**

Ce stage est ouvert à tous les collègues, qu'ils soient syndiqués au SNES ou non.

Dans un contexte de profonds changements (management des établissements, réforme du lycée et du collège, nouveau décret sur les obligations réglementaires de service...) et de dérives de toutes sortes, il est indispensable de se donner les outils pour défendre nos droits.

Nous vous rappelons que tout fonctionnaire en activité a individuellement droit à un congé d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an (lois du 23 novembre 1982 et décret du 11 janvier 1984). Pour obtenir un congé il faut déposer une demande individuelle de congé (voir modèle). Adressée au recteur par la voie hiérarchique, cette demande doit être déposée auprès du chef d'établissement **au moins un mois** avant le stage, **soit avant le 17 octobre 2015**. Une non-réponse dans les 15 jours vaut acceptation.

**Pour vous inscrire, remettez le bulletin d'inscription ci-joint au S1 de votre établissement (ou envoyez-le au Snes, 13A boulevard Wilson 67000 Strasbourg) ou inscrivez-vous par mail au [s3str@snes.edu](mailto:s3str@snes.edu).**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

(à renvoyer au Snes académique **avant le 20.11.15** – 13A bd Wilson, 67000 STRASBOURG ou à [s3str@snes.edu](mailto:s3str@snes.edu) )

### STAGE : « Agir dans son établissement » du 27.11.2015

NOM : ..... PRÉNOM : .....  
Adresse personnelle : .....  
Tél. .... / ..... / ..... / ..... / ..... / Tél.port .... / ..... / ..... / ..... / ..... /  
Email : .....  
Etablissement : .....  
Syndiqué(e) au SNES :  OUI  NON  
Je m'inscris aussi au repas organisé sur place  OUI  NON

**NB : Les frais de stage des syndiqués (déplacement, repas) sont pris en charge par le SNES. Nous demandons aux participants d'organiser, dans la mesure du possible, des covoiturages pour limiter les frais, ou à défaut de prendre le train (dans ce cas, vous devrez fournir au Snes la photocopie de votre billet de train).**

Date ..... / ..... / ..... Signature :

---

### Modèle de demande individuelle d'autorisation d'absence pour congé de formation syndicale

**Nom Prénom :**

Grade et fonction :

Etablissement :

A M. le Recteur  
S/C de M. ... (1)

Conformément aux dispositions (2) de:

. de la loi n° 84-16 du 11/1/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires  
. de la loi n°82-997 du 23/11/1982 relative à l'attribution aux agents non-titulaires de l'Etat du congé pour la formation syndicale

. et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement,  
j'ai l'honneur de solliciter un congé pour la journée du 27 novembre 2015 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Colmar.

Il est organisé par la section académique du SNES/FSU, sous l'égide de l'IRHSES (Institut de recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les Enseignements du Second degré-SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au JORF du 6 janvier 2000).

Signature

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique  
(2) Indiquer les références du seul texte correspondant à votre situation (titulaire=loi 84-16 ; non-titulaire=loi 82-997) en plus du décret 84-474